

Point de situation n°2 – 8 août 2022

→ Etat des lieux de situation

Les tendances de remplissage des lacs se poursuivent comme annoncées par EDF : stable pour Castillon et à la baisse pour Ste Croix (-6cm/jour). Ceci présage une baisse de 2 mètres supplémentaires à Ste Croix d'ici fin août, le tout dans les conditions météorologiques actuelles (les rares orages annoncés n'auront pas d'effet notable).

Le débit réservé à la sortie de Chaudanne à 1,5m³/seconde est maintenu jusqu'au 15 août : ce débit permet les activités de randonnée aquatique sans adaptation. Pour la suite la sous-préfecture de Castellane pilotera les mesures d'adaptation le cas échéant.

La situation est quasiment normale du côté des lacs de Chaudanne, Quinson ou Esparron.

→ Situations particulières et points de vigilance

⇒ **L'interdiction d'accès nautique et de baignade en amont du Galetas est officialisée par arrêté inter-préfectoral** daté du 5 août Cette décision a été dictée par le très faible niveau d'eau et les risques d'envasement et surtout pour des questions de sécurité, le secteur n'étant plus accessible aux secours.

⇒ Concernant les sentiers :

- **le sentier du garde canal à Quinson dans les basses gorges est réouvert** depuis le 3/08/2022, des travaux d'urgence ayant été réalisés par le département 04.
- En revanche, l'incendie de Rougon **a rendu inaccessible le secteur du GR4 entre Rougon et Chasteuil**. Il est actuellement coupé. Il faut informer les randonneurs itinérants pour qu'ils s'organisent autrement (prendre la BV1 pour faire la jonction ?) et déconseiller aux visiteurs d'aller vers Chasteuil pour ne pas gêner les pompiers. Le feu a déjà brûlé plus de 850 hectares. Il est fixé mais encore sous surveillance. Les accès au massif sont interdits par arrêtés municipaux de La Palud et de Rougon.

⇒ Pour les conseils « sensibilisation » à donner aux visiteurs, il faut rappeler que les milieux sont particulièrement fragiles cette année à la fois au risque incendie (cf Rougon...) et au piétinement pour les milieux aquatiques : moins d'eau, eau plus chaude... **la pratique dite des « barrages de galets » et plus que jamais impactante**, même si souvent réalisée sans se rendre compte des conséquences. Des supports de sensibilisation existent (sous format cartes postales, kakémonos, affiches) et les écogardes y veillent mais il est utile de partager l'information plus largement.



<https://www.parcduverdon.fr/fr/conseils-des-ecogardes/rappel-de-la-reglementation-par-type-de-milieu>

Rappel :

Pour se renseigner sur la fermeture des massifs forestiers,

www.var.gouv.fr/massifs/

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/>

Qualité des eaux de baignade :

A ce jour, aucune analyse négative de la qualité des eaux de baignade sur les sites de baignade autorisée ne nous est parvenue.

La présence de vase (limons) du fait du niveau bas du lac de Sainte Croix peut entraîner une turbidité des eaux. La température des eaux peut favoriser le développement d'algues, sans que celles-ci soient forcément dangereuses pour la santé.

Plus d'informations sur la qualité des eaux de baignade : <https://www.paca.ars.sante.fr/eaux-de-baignade-5>

➔ Point de la fréquentation

Excursionnistes

Var Tourisme a réalisé le traitement des données issues du dispositif Flux Vision Tourisme autour du Lac de Sainte Croix du 1^{er} au 23 juillet concernant **les excursionnistes** dont voici les principaux résultats :

Globalement :

- Une hausse de **73%** de la fréquentation sur le mois de juin 2022 comparativement à 2021
- Une progression de **+9%** sur la période 1^{er} juillet – 23 juillet 2022 par rapport à la même période en 2021

Les excursionnistes français :

- Une hausse de **+8%** de la fréquentation française sur le mois de juin 2022 comparativement à 2021
- Le lac de Sainte Croix enregistre une baisse de **-27%** de la fréquentation française sur la période de juillet entre 2021 et 2022. A noter seules les clientèles locales ou de proximité voient leur fréquentation augmenter ou se maintenir comparativement à 2021

Les excursionnistes étrangers :

- La hausse de la fréquentation étrangère se poursuit sur la période du 1^{er} au 23 juillet, avec des visites qui ont pratiquement doublé.

Nuitées

L'AD 04 a réalisé le traitement des données issues du dispositif Flux Vision Tourisme autour Verdon sur les territoires de Alpes Provence Verdon (APV) et Durance Luberon Verdon (DLVA) Agglomération du **1^{er} au 16 juillet** concernant **les nuitées** dont voici les principaux résultats :

- APV :
 - o Evolution 2021/2022 : 1 %
 - o Evolution 2019/2022 : 5 %
- DLVA
 - o Evolution 2021/2022 : 13 %
 - o Evolution 2019/2022 : 0 %

Enquête-Flash Sècheresse 2022 par la CCIT 04

Cette enquête-flash a été conduite auprès d'une population de 1 128 entreprises ressortissantes de la Chambre de commerce et d'industrie des Alpes-de-Haute-Provence, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Manosque, dont l'établissement économique est situé dans le département des Alpes-de-Haute-Provence. L'enquête s'est concentrée sur les activités caractéristiques du tourisme (hébergement, restauration et activités sportives et de loisirs) et sur les bassins versants concernés par les niveaux de situation « Alerte », « Alerte Renforcée » et « Crise » (AP 2022-210-002). L'enquête a été administrée par voie électronique du 26 juillet au 2 août 2022. A l'issue de la phase de collecte, 108 réponses d'entreprises ont été enregistrées soit 9 % de la population interrogée. Le sous-échantillon des entreprises situées dans le bassin versant du Verdon est constitué de 43 réponses soit 14 % du sous-segment de population interrogé et 40 % du panel de répondants.

Sur le périmètre du Verdon, ce sont plus de 9 professionnels sur 10 qui subiraient une perte d'activité en ce début de saison dont la quasi-totalité des prestataires d'activité récréatives (rafting, canyoning, bases de loisirs...).

Sur le bassin versant du Verdon, le recul d'activité des prestataires d'activité récréatives serait de l'ordre de -50 %.

90% des entreprises interrogées dans le Verdon font état d'une baisse importante de la fréquentation de leurs établissements

Le constat de la baisse de fréquentation des établissements est partagé de manière homogène par tous les secteurs d'activité mais avec une ampleur supplémentaire sur le Verdon.

Les annulations de réservation sont fortement ressenties par les professionnels opérant à proximité du Verdon : cette problématique concerne la moitié des hébergeurs du périmètre et 90 % des prestataires d'activités récréatives.

Le niveau en eau des lacs et de la rivière impacte négativement plus de 80 % des professionnels du canyoning, du rafting et des loueurs de matériel. Ils sont 35 % à juger que cette problématique a un impact « fort » sur leur entreprise voire « très fort » pour 52 % des professionnels interrogés.

Ces difficultés conjoncturelles s'ajoutent aux difficultés antérieures : l'augmentation du prix des matières premières (53 % des entreprises du périmètre), et la difficulté de recrutement pour la moitié des hébergeurs interrogés.

Les 2 CCI des Alpes de Haute-Provence et du Var ont en place des cellules sécheresse pour accompagner les professionnels impactés, dont voici les liens :

- <http://www.digne.cci.fr/cellule-secheresse,1882.html> plus l'adresse mail dédiée : cellule.secheresse@digne.cci.fr

- <https://www.var.cci.fr/content/cellule-d%E2%80%99assistance-s%C3%A9cheresse>

Rappel

➔ Quelques conseils à relayer

☞ L'eau du Verdon est précieuse parce qu'elle est une ressource limitée, fragile et utile à plusieurs titres : elle est l'eau potable d'une grande partie des habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; elle sert la nature et l'agriculture, l'énergie et l'industrie, la vie quotidienne et les loisirs.

Il faut donc plus que jamais **réduire sa consommation d'eau** : sous la douche, pour l'arrosage, faire la chasse aux fuites... Neuf fiches ont été éditées par le Parc présentant différentes actions que chacun peut mettre en œuvre pour réaliser des économies d'eau :

<https://www.parcduverdon.fr/fr/mieux-vivre-dans-le-verdon/faire-des-economies-deau>

☞ La rivière, ses affluents et les zones humides offrent des lieux de reproduction et permettent le développement de nombreuses espèces d'animaux ou de plantes, parfois uniques ou en danger. Ce sont des **milieux fragiles**, qui doivent être **préservés**. Toutes les activités qui entraînent un piétinement du fond de la rivière, un déplacement des galets, une modification de la rivière, ont un impact sur le milieu et ses habitants (invertébrés aquatiques...). Il est, par exemple, fortement déconseillé de construire des barrages de galets dans la rivière !

☞ Les **sauts** depuis les ponts et les rochers qui sont interdits par les différentes réglementations sont encore plus dangereux car la hauteur d'eau est plus faible.

☞ Les **feux de camps** ou toute action d'allumage ou de transports de feux restent interdites dans le milieu naturel y compris au bord de l'eau et sont d'autant plus risquées que la sécheresse a affaibli la végétation et que les pompiers sont mobilisés loin de nos territoires, en renfort sur d'autres incendies.

☞ **La pratique du bivouac**: Le camping pratiqué en dehors d'un terrain aménagé, classé en hébergement et hôtellerie de plein-air, est soumis à des règles qui s'ajustent en fonction de la nature foncière du terrain. Il peut être possible sur une parcelle privée, avec l'accord du propriétaire. **En règle générale, camping sauvage et bivouac sont interdits et particulièrement dans le cadre des sites classés, des réserves** (cf. réserve naturelle régionale de Saint-Maurin (ces interdictions sont précisées et confirmées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux).

Il est préférable, dans tous les cas, de se renseigner en mairie ou auprès du Parc, et en l'absence de réglementation particulière, demander l'autorisation au propriétaire. Il faut se rappeler qu'il n'existe pas de terre sauvage libre de toute réglementation. La moindre parcelle, le moindre versant appartiennent toujours à quelqu'un (propriétaire privé ou public) et les usages sont nombreux.